

CHARTRE

# ENTREPRISES & Quartiers



## CONVENTION SPECIFIQUE DE DECLINAISON DE LA CHARTRE DEPARTEMENTALE « ENTREPRISES & QUARTIERS »



*W*

# I. PREAMBULE

Lancée en 2013 dans le cadre du plan « Entrepreneurs des quartiers », la Charte « Entreprises et Quartiers » engage les signataires à favoriser, pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'accès à l'emploi ou la création d'entreprises, mais également à agir pour le développement économique, social et culturel dans différents domaines tels que : l'éducation, l'orientation, la médiation, les services à la population, le soutien à l'entrepreneuriat, les clauses d'insertion.

Signée au niveau national le 21 juin 2013, la Charte « Entreprises et Quartiers » a été déclinée localement le 11 mai 2015. Trois réseaux d'entreprises – CREPI, IMS Aquitaine et Nos Quartiers ont du Talent Aquitaine - ont pris part à la signature de cette Charte départementale. Tous affirment ainsi leur volonté d'apporter concrètement leur contribution au développement économique et social des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en collaboration étroite avec les pouvoirs publics.

Par la présente convention, **SOPEGO** s'engage à décliner concrètement en Gironde, la Charte départementale « Entreprises et Quartiers », afin d'en faire un véritable outil pour l'emploi et le développement économique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Par cette convention **SOPEGO** confirme son engagement dans la lutte pour la diversité et l'égalité des chances.

Pour cela elle s'engage à agir sur au moins deux thématiques parmi les cinq énoncées par la Charte Départementale « Entreprises & Quartiers ».



## II. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

A travers cette charte, **SOPEGO** exprime sa volonté de participer au développement économique et social des quartiers populaires, aux côtés du Ministère de la Ville et de ses relais locaux, en s'impliquant à travers des actions ciblées.

**Une Équipe FAMILIALE de professionnels DYNAMIQUES à l'ÉCOUTE de ses clients : dans la QUALITÉ et la CONVIVIALITÉ, nous réalisons vos chantiers.**

Créée en 1993 par Bernard GOUZILH, la société SOPEGO est qualifiée (QUALIBAT) et certifiée ISO 9001 (CERTIBAT) dans les domaines suivants :

- **Réalisation de travaux de peintures en bâtiments neufs ou en réhabilitation, pose de revêtements de sols souples, pose de revêtements muraux et vitrerie.**
- **Traitement esthétique, technique et d'imperméabilisation de façades.**
- **Isolation Thermique par l'Extérieur et finitions.**

Présente sur la communauté urbaine de Bordeaux et la région Aquitaine, elle réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 3.8 millions d'euros avec une clientèle diversifiée : Organismes HLM, Collectivités, Promoteurs privés, Entreprises Générales, Particuliers, etc....

Elle emploie 42 personnes dont les valeurs fondamentales de TRAVAIL, d'ENGAGEMENT, de RESTECT et de PLAISIR font partie intégrante de la culture de l'entreprise. Ces valeurs permettent de répondre à la devise :

**EQUIPE (HOMMES) x ORGANISATION (ISO 9001) = RESULTATS (CLIENTS /SOCIETE)**

C'est donc une équipe dynamique qui œuvre par l'intermédiaire de son système de management pour la satisfaction de ses clients, pour une qualité générale de société et pour une démarche d'amélioration continue.

# III. LES ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE

**SOPEGO** s'engage à intervenir dans les domaines suivants :

## ➤ Education et orientation scolaire

- **SOPEGO** s'engage à accueillir des stagiaires collégiens, lycéens ou étudiants issus de quartier prioritaire de la ville, notamment grâce à sa participation au système de « Banque de Stage ».
- Au regard des enjeux du développement durable, **SOPEGO** s'engage à soutenir des associations installées dans les quartiers. Dans cette hypothèse, **SOPEGO** s'engage à verser au CREPI GIRONDE une taxe d'apprentissage.

## ➤ L'emploi, l'insertion et la formation

- **SOPEGO** s'engage à présenter les métiers de son entreprise et les perspectives d'emploi lors d'action en faveur d'habitant issu de quartier prioritaire de la ville, notamment au travers des actions mises en place par le CREPI GIRONDE (ex : Le Rallye pour l'emploi).
- **SOPEGO** s'engage par l'intermédiaire du groupement d'employeur FIBAGE et du centre de formation BATIFORM à la formation de personnes issues de quartiers prioritaires de la ville.
- En collaboration avec le CREPI GIRONDE, **SOPEGO** s'engage à participer à des actions d'accès à l'emploi de femmes sur des métiers dits d'homme, actions privilégiant des femmes issues de quartiers prioritaires de la ville.

## ➤ Le développement économique

- **SOPEGO** s'engage à intégrer dès que possible une clause d'insertion dans ses marchés en favorisant le recrutement de personnes issues des quartiers prioritaires de la ville.
- En tant que membre créateur du groupement d'employeurs FIBAGE, **SOPEGO** s'engage au développement économique de sa région par les emplois créés qui pourront bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires de la ville.

## ➤ Les services de proximité, l'accessibilité aux produits et services de l'entreprise :

- Au regard de son activité professionnelle, **SOPEGO** s'engage à mettre en place des formations liées à la « l'hygiène et la sécurité au travail », formations que les habitants de quartiers prioritaires à la ville, pourront bénéficier lors de contrat.



## IV. LES ENGAGEMENTS DE LA PREFECTURE DE GIRONDE

Dans l'esprit et le respect des conventions signées, le Préfet de Gironde s'engage à :

- ❖ Mobiliser les dispositifs publics nécessaires dans le respect des règles de droit commun et en tenir informer les Entreprises signataires.
  
- ❖ Mobiliser son réseau de correspondants locaux (sous-préfet, services déconcentrés de l'Etat, délégués du préfet ...).
  
- ❖ Faciliter l'identification des quartiers prioritaires, des publics concernés. Pour cela, il s'engage à fournir un outil de localisation permettant de cibler un maximum de quartiers bénéficiaires des actions.

Lien internet Quartiers Prioritaires pour le département de la Gironde :  
<http://sig.ville.gouv.fr/Territoire/7233>

- ❖ Faciliter les mises en relation entre les Entreprises avec les responsables locaux chargés des politiques de la ville, d'accueil, d'orientation et d'accompagnement.
  
- ❖ Assurer une présence des services relevant du Ministère de la Politique de la Ville sur un maximum d'évènements de sensibilisation.
  
- ❖ Encourager, appuyer et faciliter la mise en place de nouvelles actions innovantes que ces Entreprises seraient amenées à proposer.

*W*

---

## V. DISPOSITIFS DE SUIVI, EVALUATION & VALORISATION DES BONNES PRATIQUES.

---

---

### DUREE DE LA CONVENTION

---

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans : 2016-2020.

La présente convention sera prorogée ou renouvelée à l'initiative des parties signataires.

Ces parties veilleront à réunir leurs meilleurs efforts en vue d'inscrire un réel engagement dans la durée. Elles veilleront également à noter les axes d'améliorations à tenir pour l'élaboration des prochaines conventions.

---

### COMITE DE PILOTAGE

---

Le Préfet de la Gironde constituera un comité de pilotage départemental composé des signataires de la présente convention et des différents acteurs économiques du département.

Réuni au moins deux fois par an, le comité aura pour mission :

- l'analyse de la mise en œuvre des engagements des signataires ;
- la formulation de propositions d'aménagements à cette convention.

La composition du comité de pilotage doit s'adapter au cas par cas, pour cela, il est nécessaire de prévoir autant que possible des représentants locaux.

---

### BILAN & SUIVI

---

Chaque année, les actions menées en application de la présente convention seront évaluées à partir d'un bilan qualitatif et chiffré, présenté au comité de pilotage départemental par l'entreprise signataire. Pour ce faire, un guide de suivi lui sera remis à chaque nouvelle manifestation.

L'entreprise s'engage à le remplir correctement et à la faire suivre comme demandé dans les meilleurs délais.

L'entreprise s'engage à faire vivre et évoluer la présente convention. Si nécessaire, les objectifs pourront être actualisés au regard du bilan et des avenants pourront être signés.

*W*

Fait à Bordeaux, Le 30 juin 2016.  
En 3 exemplaires originaux.

Pour l'Etat : ~~LE PRÉFET~~  
~~Pour le Préfet et par délégation,~~  
~~le Secrétaire Général,~~

  
Thierry SUQUET



Pour SOPEGO :



Club régional d'entreprises partenaires de l'insertion  
GIRONDE



*Convention Spécifique Charte Entreprises & Quartiers : SOPEGO*